

**SEANCE D'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL
ELECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU**

du Syndicat Mixte du SCoT du
Nord Toulousain



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

Département ID : 031-200003507-20260519-2026_PVEL_05_19-AU

Composition du Comité syndical :
31 titulaires (31 suppléants)

Séance du 19 mai 2026 à 17 heures 30, grande salle de réunion du Syndicat mixte

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain, composé des délégués proclamés élus par l'organe délibérant des Communautés de communes membres, régulièrement convoqué le 12 mai par Monsieur Philippe PETIT, président sortant, s'est réuni en séance publique d'installation.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués :

| Communauté de communes membre | NOM Prénom | Présent | Absent | Pouvoir <u>ou</u> suppléance donné à : (art. L. 2121-20 applicable en vertu de l'art. L. 5211-1 du CGCT) |
|-------------------------------|-----------------------|---------|--------|---|
| Coteaux du Girou | AUGER Maryse | x | | |
| | BACHELET Nathalie | x | | |
| | CAPEL Jean-Baptiste | x | | |
| | CASTET Thierry | x | | |
| | RAYNAUD Jean-Pascal | x | | |
| | SECLA Aurélie | | Exc. | JEANNE-BROU Sébastien, suppléant |
| | THIBAUD Nathalie | x | | |
| Frontonnais | CAILLAUD Mélanie | x | | |
| | CAVAGNAC Hugo | x | | |
| | CLAVEL ALBAR Virginie | x | | |
| | GIBERT Janine | x | | |
| | LE CHEVILLER Nicolas | x | | |
| | SAINT-MARTIN Pascal | x | | |
| | SAVY Sylvie | | Exc. | VASSAL Jean-Paul, suppléant |
| | SIGAL Sandrine | | Exc. | BRUN Dante, suppléant |
| Hauts Tolosans | TERRANCLE Serge | x | | |
| | ALARCON Nicolas | x | | |
| | AYGAT Chantal | x | | |
| | ESPIE Jean-Claude | x | | |
| | FOURCADE Marie-Luce | x | | |
| | LAGORCE Patrice | x | | |
| | MARTIN Gilles | x | | |
| | MARTINET Florent | x | | |
| | OLIVEIRA SOARES Henri | x | | |
| | LOUDIN Céline | x | | |
| SANCHEZ Gisèle | x | | | |
| Val'Aïgo | BLANCHARD Sonia | x | | |
| | JOVIADO Gilles | x | | |
| | MAUREL Cédric | x | | |
| | RAYNAUD Nathalie | x | | |
| | VILLA Caroline | x | | |



Nombre de membres composant le Comité syndical : 31

Titulaires présents : 28

Titulaires absents représentés : 3 (dont 0 procurations de vote)

Nombre de votants : 31

Etaient également présents :

Mesdames et Messieurs les délégués suppléants (sans voix délibérative) :

Par Communauté de communes :

Coteaux du Girou : MARONESE Corinne, PINAR Sylvain, RAOUX Nathalie

Frontonnais : BEGUE Michèle, BLAQUIERE Benoit, COULOM Jean-Christophe, FOUGERAY Jean-Michel

Hauts Tolosans : SORET Christophe

Val'Aïgo : CRESUT Pierre

Messieurs les élus (sans voix délibérative) : BAUDOU Jean-Noël, GARDELLE Laurent, GOUZI Benoit, GUILLEMOT Morgane

1. Ouverture de la séance et installation du Comité syndical

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PETIT Philippe, président sortant du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain.

M. PETIT a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 31 délégués présents (dont 3 représentés) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie. Il a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. LE CHEVILLER Nicolas a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Mme GIBERT Janine reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Election du président

2.1 Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge rappelle également que, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État, aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu président.

Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du Comité syndical.

2.2 Constitution du bureau de vote et déroulement de chaque tour de scrutin

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- JOVIADO Gilles,
- AUGER Maryse

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Le doyen d'âge a fait appel à candidature.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|----|
| a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... | 31 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... | 0 |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... | 0 |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... | 31 |
| f. Majorité absolue..... | 16 |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| TERRANCLE Serge | 31 | trente et un |

2.5 Proclamation de l'élection du président

M. TERRANCLE Serge a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Election des vice-présidents et autres membres du Bureau

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. TERRANCLE Serge, élu président, à l'élection des 4 vice-présidents et 3 membres du Bureau en vertu de la délibération n° 2026/12 déterminant le nombre de Vice-présidents et autres membres du Bureau du Syndicat mixte du SCoT du nord toulousain.

3.1 Election du 1^{er} vice-président

3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|----|
| a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... | 31 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... | 2 |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... | 0 |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... | 29 |
| f. Majorité absolue..... | 16 |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| CAPEL Jean-Baptiste | 29 | vingt-neuf |

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. CAPEL Jean-Baptiste a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

3.2 Election du 2^{ème} vice-président

3.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|----|
| a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... | 31 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... | 1 |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... | 0 |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... | 30 |
| f. Majorité absolue..... | 16 |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| MAUREL Cédric | 13 | treize |
| VILLA Caroline | 17 | dix-sept |

3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 031-200003507-20260519-2026_PVEL_05_19-AU

Mme VILLA Caroline a été proclamée deuxième vice-présidente et a été immédiatement installée.

3.3 Election du 3ème vice-président

3.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|----|
| a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... | 31 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... | 2 |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... | 0 |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... | 29 |
| f. Majorité absolue..... | 16 |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| ALARCON Nicolas | 29 | vingt-neuf |

3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. ALARCON Nicolas a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

3.4 Election du 4ème vice-président

3.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|----|
| a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... | 31 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... | 2 |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... | 0 |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... | 29 |
| f. Majorité absolue..... | 16 |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| CAVAGNAC Hugo | 29 | vingt-neuf |

3.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. CAVAGNAC Hugo a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

3.5 Election du 1er membre du Bureau

3.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 31
- f. Majorité absolue..... 16

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| CASTET Thierry | 31 | trente et un |

3.5.2 Proclamation de l'élection du 1er membre du Bureau

M. CASTET Thierry a été proclamé 1er membre du Bureau et a été immédiatement installé.

3.6 Election du 2^{ème} membre du Bureau

3.6.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 31
- f. Majorité absolue..... 16

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| MAUREL Cédric | 31 | trente et un |

3.6.2 Proclamation de l'élection du 2^{ème} membre du Bureau

M. MAUREL Cédric a été proclamé 2^{ème} membre du Bureau et a été immédiatement installé(e).

3.7 Election du 3^{ème} membre du Bureau

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200003507-20260519-2026_PVEL_05_19-AU

3.7.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 31
- f. Majorité absolue..... 16

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| LAGORCE Patrick | 31 | trente et un |

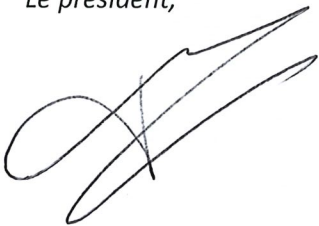
3.7.2 Proclamation de l'élection du 3^{ème} membre du Bureau

M. LAGORCE Patrick a été proclamé 3^{ème} membre du Bureau et a été immédiatement installé.

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 19 mai 2026, à 19heures, 40 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,



Le délégué le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,

